

# Y a t'il encore quelqu'un sous le casque bleu ?

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS

Une plus grande sensibilisation aux questions humanitaires et l'évolution du système onusien ont conduit à une multiplication du nombre d'opérations de la paix. La question des troupes censées mener de telles opérations reste cependant entière dans le contexte des guerres civiles que connaissent aujourd'hui les pays du Sud. En effet, la protection des populations non armées requiert des engagements forts sur le terrain. Or les opinions publiques et les puissances occidentales ne sont pas prêtes à envoyer des soldats mourir pour défendre « la veuve et l'orphelin » dans des conflits lointains. Aussi les États développés se sont-ils déchargés de leurs obligations sur les armées locales. Sur le continent noir notamment, la formation des militaires africains au maintien de la paix fait figure de pis-aller ; le Nigeria en fournit un triste exemple.

Il y a de grandes chances que le XXI<sup>e</sup> siècle voit se multiplier les opérations « militaro-humanitaires » visant à restaurer ou maintenir la paix dans des pays en guerre. Une sensibilisation grandissante à la souffrance d'autrui, la pression des médias et le *lobbying* des professionnels de l'aide poussent en ce sens, à tel point qu'un secrétaire général des Nations unies a pu décrire la chaîne de télévision CNN comme le « seizième membre du Conseil de sécurité » <sup>(1)</sup> ! À la périphérie du monde industrialisé, la poursuite des conflits, dits de basse intensité, alimente tout autant la demande et incite à développer les modalités d'un droit d'ingérence humanitaire —ou d'un devoir de responsabilité, ainsi qu'on l'appelle à présent <sup>(2)</sup>.

Le déploiement de Casques-bleus ne va pas de soi lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des guerres civiles où les appareils étatiques

(1) Boutros Boutros-Ghali, cité dans Minear, Larry, Scott, Colin & Weiss, Thomas George (1996), *The news media, civil war and humanitarian action*, Boulder, Rienner, p. 4.

(2) Bettati, Mario & Kouchner, Bernard (ed.) (1987), *Le devoir d'ingérence : peut-on les laisser mourir ?* Paris, Denoël. Pour une version plus personnelle du concept d'ingérence humanitaire, voir Kouchner, Bernard (1991), *Le malheur des autres*, Paris, Odile Jacob.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

sont défaillants et où, en fait de soldats et de guérillas, on est confronté à des bandes armées qui vivent de rapines et se nourrissent sur la population. Dans de telles conditions, les militaires occidentaux envoyés rétablir l'ordre sous la bannière de l'ONU risquent fort d'être pris à partie et amenés à combattre directement les fauteurs de troubles. Aussi les États développés ont-ils imaginé des alternatives. Plutôt que de fournir des contingents permanents au sein d'une armée de l'ONU encore à définir, ils ont préféré tabler sur deux autres options : la première, fort controversée, consisterait à recourir à des compagnies militaires privées ; la seconde, tout aussi discutable, vise à former les troupes locales à des opérations de la paix.

## LE DÉFI DES GUERRES CIVILES : UN TRAVAIL DE POLICE

La fin de la guerre froide a mis en évidence la complexité des conflits de basse intensité dans les pays du tiers-monde. On s'en est vite rendu compte : ceux-ci permettaient rarement à des Casques-bleus de s'interposer et de maintenir un cessez-le-feu entre des armées gouvernementales dont les positions auraient été bien délimitées dans des tranchées, souvent le long de corridors devenus *de facto* frontalières — ligne verte à Chypre, zone démilitarisée en Corée, frontière israélienne au Liban ou koweïtienne en Irak, mur de sable au Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie... La dégénérescence des guerres civiles oblige au contraire les militaires « humanitaires » à être beaucoup plus en contact avec la population et à mener des sortes d'opérations de police <sup>(3)</sup>. Dans les situations insurrectionnelles, en effet, les armées jouent davantage un rôle « civil » en combattant un ennemi invisible, fondu au milieu de la population, tandis que les polices tendent à se militariser pour renforcer leur effort répressif <sup>(4)</sup>.

Des opérateurs de l'aide humanitaire, favorables à un encadrement armé de la distribution des vivres, ont, pour leur part, contribué à précipiter les Casques-bleus au cœur des affrontements, comme en

---

(3) Mockaitis, Thomas R. (1999), *Peace operations and intrastate conflict : the sword or the olive branch ?* Westport, Praeger.

(4) Schmidl, Erwin A. (1998), « Police Functions in Peace Operations : An Historical Overview », dans Oakley, Robert B., Dziedzic, Michael J. & Goldberg, Eliot M. (ed.), *Policing the new world disorder : peace operations and public security*, Washington, National Defense University Press, p. 38.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

Somalie fin 1992. L'idée était, là, d'éviter le détournement des secours par des seigneurs de guerre sans foi ni loi, mais l'élargissement du mandat des soldats de la paix à la protection des travailleurs humanitaires a dénaturé le sens de leurs missions, autrefois limitées à un rôle d'interposition et d'observation. Sachant la valeur stratégique des ressources de l'aide en situation de conflit, une pareille évolution a donné un caractère offensif aux troupes chargées d'escorter les employés occidentaux des ONG, et non de sauver les autochtones, quitte à faire figure d'espions étrangers, voire de complices des fauteurs de troubles.

Il est vrai que les protocoles basés sur un principe d'auto-défense ne valaient sans doute guère mieux puisqu'ils interdisaient aux Casques-bleus d'utiliser leurs armes sans avoir été expressément attaqués, ce qui émasculait leur action et en faisait, selon l'expression consacrée, des « eunuques dans une orgie ». Un sentiment pénible se dégage de ces opérations tronquées : on l'a vu au Rwanda pendant le génocide de 1994, puis en Bosnie avec les entreprises de nettoyage ethnique en 1995 et, plus récemment, au Congo-Kinshasa, où des Casques-bleus ont assisté, impuissants, au massacre de 200 habitants de Kisangani en mai 2002. Lorsqu'ils veulent bien témoigner une fois rentrés dans leurs pays, les militaires occidentaux ne cachent pas leur dégoût quant à des directives leur interdisant de porter secours à des civils sans défense.

### **Imposer la paix, c'est faire la guerre**

En réalité, mettre fin à des guerres civiles requiert une diplomatie de la canonnière, à l'instar de la politique des puissances européennes au moment des troubles liés à l'effondrement de l'Empire ottoman dans les Balkans avant 1914. Obliger les belligérants à déposer les armes, c'est leur imposer la paix, et c'est donc leur faire la guerre. Faut-il le rappeler ? La moitié des conflits armés recensés entre 1945 et 1992 se sont terminés par des victoires militaires ; seulement 31 % se sont conclus grâce à la médiation d'une tierce partie ; tandis que 8 % s'achevaient par épuisement réciproque des forces en présence ; et que 12 % se terminaient par la conclusion d'un traité de paix sans intervention diplomatique extérieure <sup>(5)</sup>.

---

(5) Gantzel, Klaus Jürgen & Schwinghammer, Torsten (2000), *Warfare since the second world war*, New Brunswick, Transaction Publ., p. 152.

## Des observateurs instrumentalisés

Interpositions ou missions de maintien d'un cessez-le-feu : tout le reste est un leurre, susceptible de tromper son monde tant que les belligérants en retirent un profit politique et se savent incapables de remporter une victoire définitive. Il serait illusoire d'imaginer que, conjugué à des pressions internationales, le seul témoignage des « eunuques dans l'orgie » puisse résoudre un conflit. Au contraire, la présence d'observateurs extérieurs est largement instrumentalisée par les parties en lice. Convaincus de la justesse de leur cause, les Occidentaux sous-estiment trop souvent la façon dont la logistique et l'impact stratégique d'une opération de la paix sont manipulés et récupérés à l'avantage des factions sur place. Résultat, ils ne voient pas que les engagements dits « militaro-humanitaires » peuvent également exacerber les conflits du tiers-monde, au lieu de contribuer à leur trouver une solution <sup>(6)</sup>. À moins, évidemment, de se déployer massivement sur un théâtre d'opérations : une option peu plausible lorsque les objectifs humanitaires ne mettent pas aussi en jeu l'intérêt et la sécurité nationale d'un État.

En Occident particulièrement, ni les Parlements, ni les médias, ni les opinions publiques ne souhaitent voir partir et mourir des contingents de jeunes engagés ou appelés dans des guerres lointaines et incompréhensibles, pour ne pas dire « sauvages » ! Moins isolationnistes qu'ils n'y paraissent au premier abord, les Américains — dans les sondages tout au moins — se disent sans doute prêts à soutenir des interventions militaro-humanitaires du moment que celles-ci ne durent pas trop longtemps <sup>(7)</sup>. Ils se refusent, en revanche, à participer à une armée permanente de l'ONU qui, selon les estimations, coûterait quelque 500 millions de dollars par an pour entretenir 10 000 hommes. Le Congrès américain a été très clair à ce propos et a menacé de ne pas payer les arriérés dus aux Nations unies si un pareil projet aboutissait.

Des États sont certes plus coopératifs. Si le Japon et l'Allemagne, marqués par les stigmates de la Seconde Guerre mondiale, restent réticents à l'idée d'engager des troupes à l'extérieur de leurs frontières, les pays d'Europe du Nord comptent, en revanche, parmi les plus enthousiastes et il n'y est quasiment pas une famille dont un membre

---

(6) Clapham, Christopher (1998), « Being peacekept », dans Furley, Oliver & May, Roy (ed.), *Peacekeeping in Africa*, Aldershot, Ashgate, p. 318.

(7) Garrett, Stephen A. (1999), *Doing good and doing well : an examination of humanitarian intervention*, Westport, Praeger, p. 176.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

n'ait un jour travaillé pour les Nations unies ; au total, 55 000 Norvégiens, par exemple, ont endossé l'uniforme des Casques-bleus au cours d'une opération de la paix. La position des uns et des autres a aussi pu évoluer au cours du temps. En 1992, sans doute enthousiasmé par les perspectives d'un monde nouveau au sortir de la guerre froide, le ministre français de la Défense proclamait que « la principale organisation humanitaire » du pays était l'armée. Deux ans plus tard, échaudé par l'échec de l'opération *Restore Hope* en Somalie, son homologue à Washington déclarait, à propos de la possibilité d'une intervention militaire à Haïti, que les troupes américaines n'étaient pas une « Armée du Salut » (8).

### Militaires et humanitaires : des collaborations plus étroites

Dans toute leur diversité, les ONG ont, pour leur part, beaucoup participé de l'élaboration d'une culture humanitaire des opérations de la paix. Des collaborations ont pu se mettre en place sous la forme d'actions civilo-militaires (ACM) ou, pour reprendre un idiome en usage chez les Anglo-saxons, d'une *civilian-military cooperation*. À l'initiative d'*Interaction*, une plate-forme regroupant la plupart des associations de solidarité internationale aux États-Unis, des échanges se sont ainsi développés entre les praticiens de l'aide et les cadets de l'Académie militaire de West Point, les premiers participant à des exercices d'entraînement dans des bases de l'armée, les seconds effectuant des stages au sein de missions humanitaires sur le terrain. En mai 1997, l'armée norvégienne, elle, a directement associé les ONG aux manœuvres de l'opération *Nordic Peace*, qui visait à simuler une intervention « militaro-humanitaire » dans un pays du Sud.

Contrairement aux idées reçues, les ONG françaises ne sont pas les dernières à avoir suivi un pareil cheminement. Dès 1972, Médecins sans frontières (MSF) obtenait le prêt d'un *Transall* du ministère de la Défense pour venir au secours des victimes d'un tremblement de terre au Nicaragua. La décennie suivante, Médecins du Monde commençait à recueillir les *boat people* vietnamiens en mer de Chine avec l'aide de bâtiments de la Marine nationale : le cargo

---

(8) Pierre Joxe et William Perry, cités dans Ryfman, Philippe (1999), *La question humanitaire : histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*, Paris, Ellipses, p. 120 et 122.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

*Goelo* et l'avis *Balny* en 1982, l'avis *Victor Schoelcher* en 1985, le porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc* en 1987... En 1989, encore, des équipes d'Aide médicale internationale exfiltraient de Beyrouth une poignée de blessés chrétiens à bord d'un navire-hôpital de la Marine française, la *Rance*. À une plus grande échelle en 1991, l'opération *Provide Comfort* à destination des Kurdes d'Irak finalisa ce type de collaboration sur le terrain, en l'occurrence depuis la Turquie <sup>(9)</sup>.

Bien entendu, cela n'a pas empêché les ONG de refuser la confusion des genres et de réclamer la construction d'un espace humanitaire bien distinct de celui des militaires, fussent-ils des Casques-bleus sous la bannière de l'ONU. Auréolé de son prix Nobel de la paix, MSF, qui compte parmi les plus virulents en la matière, a ainsi pu réclamer des opérations armées pour mettre fin à des massacres. En même temps, MSF a dénoncé les militaires qui prétendaient jouer un rôle humanitaire et se substituer aux ONG, ou qui, pire encore, défendaient les « sinistres » intérêts de la raison d'État et, éventuellement, recouraient à la force pour ce faire. Pendant le génocide au Rwanda en 1994, MSF a, par exemple, demandé une intervention militaire de la communauté internationale, mais a condamné l'opération Turquoise, engagée sous les auspices de la France malgré les liaisons dangereuses que Paris avait entretenues avec les tueurs du régime Habyarimana à Kigali.

## **LE MAINTIEN DE LA PAIX PAR PROCURATION : DES PROBLÈMES TECHNIQUES ET POLITIQUES**

Dans l'environnement des guerres civiles du tiers-monde, la question des commanditaires d'une opération de la paix, qui a son importance, n'évacue de toute façon pas le problème de fond, à savoir le degré de coercition que les Casques-bleus peuvent employer pour imposer un cessez-le-feu plutôt que de se contenter d'observer le déroulement des combats. De la part des armées occidentales, un pareil objectif nécessiterait des engagements plus massifs que de simples bombardements aériens, avec des déploiements au sol toujours susceptibles de provoquer des morts et de révolter l'opinion des pays développés. Lorsqu'il s'agit de protéger des populations civiles et d'empêcher des massacres, les concepts de « frappes chirurgicales », de limitation des « dégâts

---

(9) Weber, Olivier (1995), *French doctors : les 25 ans d'épopée des hommes et des femmes qui ont inventé la médecine humanitaire*, Paris, Laffont ; Bernier, Philippe (1980), *Des médecins sans frontières*, Paris, Albin Michel, p. 85-7 ; Dubos, Alain (1986), *Sans frontière*, Paris, Carrère, p. 78.

collatéraux » et de « zéro mort » s'avèrent bien abstraits. Au Kosovo, les bombardiers de l'Otan n'ont pas évité les bavures ; quant à l'Afghanistan, l'armée américaine a dû se résoudre à « descendre du ciel » et à aller fouiller les grottes de Tora Bora, exploration qui n'a d'ailleurs rien d'humanitaire et qui relève, comme souvent dans les relations internationales, de la loi du talion et de la raison d'État.

D'une manière générale, on ne fait pas la guerre « sans casser des œufs ». À l'épreuve du feu, les Casques-bleus courent le risque de tuer ou d'être tués. S'ils tuent inconsidérément, ils peuvent fort bien être traînés en justice devant la Cour pénale internationale (CPI) établie en juillet 2002 pour juger les auteurs de crimes de guerre, quitte à susciter l'ire des États-Unis, qui ont refusé d'y souscrire. Si, en revanche, ce sont des Casques-bleus occidentaux qui sont tués, alors l'opinion publique menace de se prononcer en faveur d'un désengagement : à Mogadiscio, il a suffi de 18 morts en octobre 1993 pour provoquer le retrait de l'armée américaine de Somalie ; à Kigali en avril 1994, de 10 militaires du contingent belge pour mettre fin à la première mission des Nations unies au Rwanda...

### **Transfert de responsabilités**

Aussi les États « riches » tentent-ils de se décharger de leurs responsabilités en la matière. D'ores et déjà, les pays en développement fournissent plus de 70 % des effectifs coiffés de casques bleus ou blancs. Les gouvernements occidentaux y sont très favorables et ont entrepris, à cette fin, de former les troupes « indigènes ». Sur le continent noir, notamment, les Américains ont lancé une Initiative de réponse aux crises africaines (ACRI) et les Français ont monté un Programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp).

Un pareil choix ne pose pas moins d'énormes problèmes logistiques et, surtout, politiques. D'après un rapport du ministère américain de la Défense, seulement 7 des 46 armées gouvernementales recensées au Sud du Sahara semblent capables de déployer un bataillon dans le cadre d'une opération de la paix ; 6 disposent de réelles capacités de génie civil en la matière, 2 ont une marine en état de marche et aucune ne peut transporter ses troupes en temps voulu sans un concours extérieur <sup>(10)</sup>. Se pose également la question des effectifs mobilisables.

---

(10) Howe, Herbert M. (2001), *Ambiguous order : military forces in African states*, Boulder (Co), Lynne Rienner Publishers, p. 58.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

Outre les unités fantômes, artificiellement maintenues dans les comptabilités afin de détourner les soldes ou les pensions, peu de professionnels sont immédiatement disponibles. Le recours à des auxiliaires n'est guère probant. Dans le Nord de l'Ouganda, le Sud du Soudan ou au Burundi, les miliciens chargés de « protéger » les camps de réfugiés des attaques rebelles sont généralement trop peu nombreux pour assurer une surveillance effective. Ils se servent plutôt des populations déplacées comme d'un bouclier humain afin d'échapper aux actions de représailles. Leur présence explique en réalité la multiplication des raids de l'ennemi sur des camps devenus des objectifs militaires !

### Les écueils à éviter

Les difficultés ne sont pas que matérielles quand il s'agit de faire un travail de police et de maintien de la paix dans un climat de guerres civiles. Quitte à passer le relais à des opérateurs « indigènes », encore ne faut-il pas donner aux polices locales le rôle combattant d'une armée, le pire étant de laisser sur place une force reconstruite à la va-vite pour justifier le désengagement de Casques-bleus incapables de rétablir l'ordre, comme en Somalie en 1995. Autre écueil, des contradictions apparaissent vite entre les objectifs de reconstitution d'une armée nationale, d'une part, et d'intégration des combattants, d'autre part. S'il est impératif que ces derniers soient réinsérés dans la vie active, leur absence de formation militaire et leurs antécédents criminels pèsent lourdement sur la constitution d'un esprit de corps susceptible de reléguer la « soldatesque » à une fonction purement défensive. Le dilemme évoque un peu la problématique de la justice contre la paix. Au sortir d'un conflit, faut-il condamner les criminels de guerre, au risque de les inciter à relancer les hostilités ? Ou bien faut-il privilégier de fragiles *statu quo* en passant sous silence les exactions, au risque d'alimenter les rancœurs ?

Transposée au domaine de la démobilisation, la question se formule à peu près de la façon suivante : faut-il donc mettre en place une armée de pillards, au risque d'augmenter la capacité de nuisance des maraudeurs en uniforme, ou bien faut-il renvoyer les combattants à leurs foyers, au risque d'en faire des bandits de grand chemin ? Le problème se pose également en temps de paix, lorsque l'on veut former des contingents de soldats à des interventions militaro-humanitaires. Le défi est de taille si l'on s'en rapporte aux déviances



Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

politiques et mafieuses des armées africaines. En 1995, les militaires zaïrois chargés d'assurer l'ordre dans les camps de réfugiés rwandais du Kivu s'étaient ainsi empressés de revendre aux « génocideurs » les armes rachetées par les Nations unies en vue de démobiliser les combattants dans la région ! Un exemple, un seul, permet de mesurer l'ampleur des difficultés : celui du Nigeria.

## L'exemple du Nigeria

En Afrique, le Nigeria compte en effet parmi les quatre ou cinq États « présélectionnés » pour participer à des opérations de la paix. Pays le plus peuplé du continent, il a fourni, avec le Bangladesh, environ le quart des Casques-bleus déployés sur le terrain en 2001. Doté d'une importante manne financière grâce aux revenus de son pétrole, il affiche lui-même des prétentions à jouer le rôle d'un gendarme régional et a pris l'initiative d'envoyer son armée s'interposer dans les conflits tchadien, libérien et sierra-léonais. Déjà actif sous la bannière de l'ONU au Congo-Kinshasa en 1960, le Nigeria fait un peu figure de vétéran en la matière, contrairement à l'Afrique du Sud par exemple, autre gendarme régional en devenir, mais longtemps État *paria* à cause des manœuvres militaires du régime de l'*apartheid* dans les pays dits de la ligne de front, essentiellement l'Angola et le Mozambique. Aujourd'hui, l'armée Sud-africaine s'essaie à des interventions humanitaires au Congo-Kinshasa et au Burundi, où une unité a été déployée en vue de protéger les politiciens revenus d'exil dans le cadre du processus de paix d'Arusha ; mais le ministre Sud-africain de la Défense, Mosiuoa Lekota, a bien précisé que ses troupes refuseraient de participer à des combats au Congo-Kinshasa. À l'exception d'une expérience malheureuse au Lesotho en 1998, Pretoria n'a jamais monté des opérations de la paix de l'ampleur de celles du Nigeria.

Or l'institution militaire au Nigeria synthétise tous les maux qui peuvent frapper les autres armées du continent : extrême politisation et goût du pouvoir ; affairisme effréné, corruption et criminalité ; abus de la force et culture d'impunité. Depuis son indépendance en 1960, le Nigeria a subi le joug de nombreuses juntes. En 1999, les élections qui ont permis le rétablissement d'un régime civil ont porté à la présidence un général à la retraite, Olusegun Obasanjo. Sous des dehors parlementaires, les réseaux de pouvoir militaires continuent en réalité de manipuler le gouvernement. À force de coups d'États, ils

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

sont en effet devenus experts à ce petit jeu, y compris en annulant ou en organisant des élections truquées <sup>(11)</sup>.

## LES EXPÉRIENCES DU NIGERIA DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX : UNE DÉMONSTRATION PAR L'ABSURDE

À l'épreuve du feu, l'armée nigériane ne se montre pas sous un meilleur jour si l'on en juge à sa façon de gérer les conflits dans son propre pays.

En octobre 2001, au Nigeria, les affrontements qui ont opposé les *Tiv* et les *Jukun* à propos de disputes foncières dans la région centrale de la *Middle Belt* en sont une illustration malheureuse. Fidèles à leurs habitudes, les militaires dépêchés sur place en vue de s'interposer entre les belligérants, ont littéralement « vendu » leur protection au plus offrant, ce qui a valu à certains d'entre eux d'être massacrés par des miliciens *tiv* les accusant de se battre pour le compte de leurs ennemis *jukun*. Les déclarations embarrassées de l'état-major l'ont confirmé *a posteriori* : une liste de 60 soldats tués a d'abord été diffusée avant que ce chiffre ne soit réduit à 32 puis 19 noms, tout simplement parce qu'une bonne partie des cadavres portaient des uniformes militaires sans appartenir à l'armée. La vengeance des forces de l'ordre fut alors terrible, à l'instar de ce qui s'était passé après l'assassinat de 12 policiers à Odi dans l'État de Bayelsa fin 1999. À l'époque, tout le village avait été rasé et les victimes s'étaient comptées par dizaines. En novembre 2001, les représailles de l'armée ont été encore plus meurtrières, puisqu'elles auraient fait 200 morts, ce qui, d'après la loi du talion, donne un rapport de dix civils tués pour un soldat assassiné !

De deux choses l'une : soit la hiérarchie a ordonné le carnage, soit elle ne contrôle pas ses troupes, livrées à elles-mêmes pour venger leurs camarades avec l'assentiment de commandants locaux dont la marge de manœuvre semble autoriser (presque) tous les excès. À meilleure preuve, le général Victor Malu a vu sa maison détruite et un de ses oncles tué par les soldats en colère. On notera là l'ironie de la situation puisque ledit général, un *Tiv*, a été le commandant en chef de la force d'interposition panafricaine au Libéria, l'*Ecomog*, puis le chef

---

(11) Sur les « sous-marins » des juntes Babangida (1985-1993) puis Abacha (1993-1998) en faveur du maintien des militaires au pouvoir, cf. Olukoshi, Adebayo O. (2002), « *A Transition to Nowhere : Electoral Politics in Nigeria during the Abacha Years, 1993-98* », dans Cowen, Michael & Laakso, Liisa (ed.), *Multi-party Elections In Africa*, Londres, James Currey, p. 217-50.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

d'état-major de l'armée de terre au Nigeria lors du massacre d'Odi en 1999, dont il est un des premiers responsables <sup>(12)</sup>.

Pis encore, il est tout aussi probable que les violences de l'armée nigériane n'aient pas seulement été le résultat d'un dérapage ou d'un dysfonctionnement dans la chaîne de commandement, mais qu'elles aient reçu l'approbation tacite de gradés sensibles à l'esprit de corps militaire, quitte, par solidarité avec la troupe, à cautionner des tueries et à enterrer les commissions d'enquête parlementaires. Dans un cas comme dans l'autre, on peut sérieusement s'interroger sur la capacité de l'armée nigériane à faire la paix et non la guerre.

## Au Tchad

En effet, de précédentes expériences dans des opérations dites militaro-humanitaires révèlent de semblables travers. Dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'armée nigériane a d'abord débarqué au Tchad de mars à juin 1979, puis de décembre 1981 à février 1982. Ce premier « tour de piste », assez bref, a vite mis en évidence de graves problèmes de financement, de logistique, de neutralité politique, d'alignement sur une des factions en présence et de coordination entre pays anglophones et francophones : toutes choses que l'on devait ensuite retrouver avec l'intervention du Nigeria au Libéria sous les auspices de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) à partir d'août 1990 <sup>(13)</sup>.

## Au Liberia

De par son poids démographique, financier et stratégique, le Nigeria a rapidement pris la tête de l'*Ecomog*, la force d'interposition initialement déployée sous commandement ghanéen à Monrovia. À l'exception d'une poignée de soldats maliens, sénégalais et guinéens, la participation des pays francophones est restée lacunaire. La

---

(12) Le rôle d'un autre général à la retraite, Theophilus Danjuma, n'est pas non plus très clair dans cette affaire : rejeté par la famille *tiv* de son père, celui-ci a paru défendre la cause de sa mère, une *Jukun*. Nos sources proviennent de témoignages recueillis au Nigeria début novembre 2001.

(13) Massey, Simon & May, Roy (1998), « Chad », dans Furlley, Oliver & May, Roy (ed.), *Peacekeeping in Africa*, Aldershot, Ashgate, p. 105-41 ; Millard Burr, J. & Collins, R.O. (1999), *Africa's thirty years war : Libya, Chad, and the Sudan, 1963-1993*, Boulder, Westview Press ; Magyar, Karl P. & Conteh-Morgan, Earl (1998), *Peacekeeping in Africa : Ecomog in Liberia*, New York, St Martin's Press ; Adebajo, Adekeye (2002), *Building Peace In West Africa : Liberia, Sierra Leone and Guinea-Bissau*, Londres, Lynne Rienner ; Adebajo, Adekeye (2002), *Liberia's Civil War : Nigeria, Ecomog and Regional Security in West Africa*, Boulder, Lynne Rienner.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, en particulier, ont été, non sans raisons, accusés par le Nigeria de soutenir le *National Patriotic Front of Liberia (NPFL)* de Charles Taylor <sup>(14)</sup>. Quant à la France, elle a été vilipendée pour cause d'impérialisme, alors qu'en vertu d'un accord de défense liant Paris et Yaoundé, elle envoyait, dans le cadre de l'opération Aramis en 1996, des conseillers militaires assister l'armée camerounaise aux prises avec le Nigeria à propos du conflit frontalier de la péninsule de Bakassi.

Au Liberia, le comportement des contingents nigériens de l'*Ecomog* a témoigné, lui, de graves manquements à la discipline. Par opposition au *NPFL*, Abuja a joué un rôle trouble en favorisant le rassemblement des restes de l'armée de la dictature Samuel Doe, en appuyant la création, en Sierra Leone, d'une formation concurrente, l'*United Liberation Movement for Democracy (l'Ulimo)*, et en soutenant sur place une faction, le *Liberian Peace Council (LPC)*, afin de repousser les assauts des rebelles et servir par procuration les intérêts de l'*Ecomog* dans la région de Buchanan. Contrôlant l'essentiel de la façade maritime du pays après 1992, l'armée nigérienne ne s'est pas gênée pour couvrir les trafics de drogue du *freeport* de Monrovia, « cannibaliser » les infrastructures restantes, participer aux pillages d'avril 1996 dans la capitale et racketter les habitants, à tel point que les Libériens avaient rebaptisé l'acronyme *Ecomog* : « *Every Car Or Moving Object Gone* ».

Après les élections de juillet 1997, la soldatesque nigérienne s'est finalement retirée du Liberia en octobre 1999, laissant derrière elle un bilan plutôt négatif, avec un engagement qui, officiellement, a provoqué la mort de 500 hommes au combat — sans doute plus en réalité. Pour un résultat qui aurait été le même neuf ans plus tôt, à savoir l'arrivée au pouvoir de Charles Taylor, l'intervention d'Abuja s'est révélée fort coûteuse : 8 milliards de dollars selon des chiffres sans doute surestimés, mais significatifs du poids financier qu'une telle opération a pu représenter pour un pays dont la dette extérieure dépassait les trente-cinq milliards de dollars. Sans doute s'agissait-il du prix à payer pour faire reconnaître le rôle de gendarme régional du Nigeria ; le prix à payer, en tout cas, pour ne pas perdre la face et sauver un

---

(14) En effet, des guérilleros de la première heure avaient aidé le président burkinabé, Blaise Compaoré, à prendre le pouvoir à Ouagadougou lors d'un coup d'État en 1987, tandis que la Côte d'Ivoire de Félix Houphouët-Boigny avait appuyé les rebelles par animosité personnelle contre la dictature Samuel Doe à Monrovia.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

honneur national qui aurait été bafoué en cas de retraite militaire ne débouchant pas sur une résolution politique de la crise libérienne ; le prix à payer, aussi, pour faire taire les critiques occidentales contre les abus de la dictature Abacha en échange d'un déploiement évitant aux Américains de venir au secours de leur plus vieil allié dans la région.

### Les bénéfiques politiques

Par-delà les retombées économiques, les bénéfiques politiques d'une pareille aventure peuvent, pour Abuja, se lire à deux niveaux, interne et externe.

Au sein de l'armée, d'abord, les opérations à l'étranger, mieux rémunérées et plus prestigieuses qu'au Nigeria, permettent de récompenser les « gêneurs » tout en écartant de potentiels rivaux. Les nominations dans les organes internationaux ou les ambassades, comme attaché de défense, répondent d'ailleurs à de pareilles considérations, à l'instar du général Joseph Garba en son temps, lorsqu'il occupait le poste de représentant permanent du Nigeria aux Nations unies <sup>(15)</sup>.

Sur le plan extérieur, le Nigeria est également susceptible de tirer avantage de ses engagements militaires sous couvert de maintien de la paix. La junte du général Sani Abacha a largement profité de son rôle au Liberia, puis en Sierra Leone, pour négocier un relâchement des pressions occidentales à son encontre. Résultat paradoxal, on a vu la dictature nigériane venir au secours d'un président élu, Ahmad Tejan Kabbah en Sierra Leone, et ce de façon très opportuniste. En Gambie, Abuja n'avait rien entrepris contre l'auteur du *putsch* de juillet 1994, le capitaine Yahya Jammeh, que le gouvernement nigérian avait même soutenu diplomatiquement et militairement dans le cadre d'un accord de défense entre les deux pays. En Sierra Leone, au contraire, le général Sani Abacha a condamné le coup d'État du major Johnny Paul Koroma en mai 1997 et s'est engagé à rendre le pouvoir au président Ahmad Tejan Kabbah, une affaire que les contingents nigériens de l'*Ecomog* ont menée avec leur délicatesse habituelle, en l'occurrence en bombardant aveuglément Freetown au cours d'une attaque qui a fait une centaine de victimes dans la population civile début juin 1997.

---

(15) Garba, Joe (1987), *Diplomatic Soldiering. Nigerian foreign policy, 1975-1979*, Ibadan, Spectrum.

Y a t'il encore quelqu'un  
sous le casque bleu ?

## PAS DE PAIX PAR PROCURATION

Qu'on ne s'y trompe pas : le cas du Nigeria, pour outré qu'il soit, ne constitue pas une représentation caricaturale de l'état des armées du continent et se compare favorablement à des pays comme la Centrafrique, les deux Congo, les Comores ou la Gambie. À quelques exceptions près, ce sont des troupes de cet acabit que les Occidentaux prétendent former à des opérations « militaro-humanitaires ». On en voit vite les limites, toujours tributaires de la bonne volonté politique des dirigeants africains. Le maintien de la paix par procuration est un pis-aller. Il permet sans doute aux États développés de se défaire de leurs responsabilités, de réaliser des économies, d'éviter des poursuites judiciaires devant la Cour pénale internationale et de donner un nouveau mandat à leurs armées en mal de reconversion depuis la fin de la guerre froide ; mais il ne répond sûrement pas aux impératifs d'un véritable droit humanitaire international.

Encore ne faut-il pas seulement dénoncer l'hypocrisie de la classe politique en la matière. L'isolationnisme frappe aussi la société civile des démocraties parlementaires où l'on vote pour des partis ouvertement xénophobes et où, si l'on en croit tous les sondages, les opinions publiques manifestent peu d'intérêt pour le tiers-monde et se préoccupent d'abord de problèmes de politique intérieure, au premier rang desquels le chômage ou l'insécurité. Il y a là une contradiction évidente. Des exigences grandissantes sur le plan humanitaire ne s'accommodent guère d'un repli frileux sur les acquis des sociétés industrialisées.

Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS

Docteur en sciences politiques à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Marc-Antoine Pérouse de Montclos travaille sur les conflits armés en Afrique subsaharienne. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), il a vécu plusieurs années au Nigeria, en Afrique du Sud et au Kenya et accomplit régulièrement des missions d'études en Afrique. Il s'occupe à présent du montage d'un Observatoire de l'action humanitaire à Paris.

Dernier ouvrage paru: *Diaspora et terrorisme*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine. (2003)

Y a t'il encore quelqu'un sous le casque bleu ?

In : Loi de programmation : une ambition pour la France, pour l'Europe

Défense Nationale, (1), 66-79. ISSN 0336-1489